



LOCATION LONGUE DURÉE (LLD) VÉHICULE

Par Eric S

Bonjour à toutes et à tous,

Je viens de restituer un véhicule au terme d'un contrat de location longue durée (LLD) de 48 mois pour 60000 km.

Ayant rendu ledit véhicule avec un kilométrage inférieur de près de 8000 km, pouvez-vous me confirmer si le loueur est tenu de me dédommager pour le kilométrage non parcouru sachant, qu'à l'inverse, j'aurais été redevable d'un surcout pour un kilométrage excédentaire ?

Est-ce le cas alors même qu'aucune précision ne figure dans les conditions particulières ou générales du contrat ?

Merci d'avance pour votre aide

Cordialement

Eric

Par osram

Bonjour,

Avez vous relu votre contrat ?

Le loueur ne vous doit rien.

Par Henriri

Hello !

Et oui Eric, comme Osram je vous renvoie à votre contrat LLD qui vous répond tout à fait puisque vous nous dites qu'il prévoit un dédommagement à votre charge si vous dépassez les 60000km, mais aucun dans l'autre sens si vous n'atteignez pas ce kilométrage.

A+